



Délibération n° CONS. – 39 – 05 décembre 2018 – Avis relatif à l'avenant n°14 de la convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine.

Par courriel en date du 15 novembre 2018, la Direction générale de l'UNCAM a convié l'UNOCAM, en application de l'article D. 162-27 du code de la sécurité sociale, à faire part de sa position quant à la signature de l'avenant n°14 à la convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine.

Le Conseil de l'UNOCAM décide de signer cet avenant n°14 à la convention nationale des pharmaciens.

Délibération adoptée à l'unanimité